

# DELEGATIONS

Réunion du Lundi 11 Décembre 2017

Présidence : M. LONGERE Pierre,  
Présents : MM. BELISSANT Patrick, HERMEL Jean-Pierre,  
Excusé : M. BESSON Bernard.

### **RESPONSABLES DES DESIGNATIONS**

M. BESSON Bernard  
Téléphone : 06-32-82-99-16  
Mail : [raf.ooluneosoleil@gmail.com](mailto:raf.ooluneosoleil@gmail.com)

M. BRAJON Daniel  
Téléphone : 06-82-57-19-33  
Mail : [brajond@orange.fr](mailto:brajond@orange.fr)

#### **RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX**

La Commission rappelle à tous les Délégués que le COVOITURAGE est STRICTEMENT INTERDIT entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions.

La Commission compte sur votre compréhension.

#### **IMPORTANT**

En raison du report des rencontres pendant la trêve, les Délégués doivent communiquer leurs indisponibilités dans les meilleurs délais.

### **RAPPEL AUX DELEGUES**

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au Stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'Absence FMI :

Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom Observateur Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

#### **RAPPEL RAPPORT DELEGUE**

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat ainsi que la poule.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

#### **PERMANENCE DELEGUES :**

- En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves) les Délégués doivent informer M. LONGERE ou M. BESSON dans les meilleurs délais.
- Les anomalies « remboursement déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE.

Le Président  
M. LONGERE Pierre

Le Secrétaire  
M. HERMEL Jean-Pierre